

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

NUMÉRO DE SEPTEMBRE 2023

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS ☎ 01 47 03 10 10

www.jss.fr – I.S.S.N. : 2491-1897

SÉCURITÉ, DOPAGE, LOGEMENT : LES JO 2024 PASSÉS AU CRIBLE



| Le dopage dans le viseur

| Interview : la Ligue des droits de
l'homme pointe les risques de la
vidéosurveillance algorithmique

| Sponsors, partenaires :
un enjeu financier mais pas que

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ

- ▶ Paris 2024, quels défis à relever à J-300 ? 3

ÉCONOMIE

- ▶ La Cour des comptes pointe des incertitudes sur le coût des Jeux 6

DROIT

- ▶ Le dopage dans le viseur 9
- ▶ Loi JO 2024 : « la vidéosurveillance algorithmique comporte de nombreux risques » 12

ENTREPRISE

- ▶ Être partenaire des JO, un enjeu financier mais pas que 15

SPORT

- ▶ Juges, arbitres : quel parcours et quelles missions ? 18

ÎLE-DE-FRANCE

- 78 À la cour d'appel de Versailles, les effectifs de magistrats ne sont « pas à la hauteur » en vue des JO 20
- 93 Quand les Jeux pèsent sur le marché locatif francilien 22
- 95 Un compositeur du Val-d'Oise crée l'hymne du département pour les Jeux 24

Confiez au JSS
vos annonces
et formalités
légales

 WWW.JSS.FR

 01 47 03 10 10

 CONTACT@JSS.FR

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
01 47 03 10 10
www.jss.fr

contact@jss.fr
annonces@jss.fr

formalites@jss.fr
redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 1124 X 93537
I.S.S.N. : 2491-1897

Abonnement annuel : 36 € TTC

Copyright 2023 :

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



Paris 2024, quels défis à relever à J-300 ?

Spectaculaires, durables et orchestrés à la perfection, voici comment les membres du Comité International ont imaginé les Jeux Olympiques à Paris en 2024. Pour concrétiser leur souhait, tous les leviers ont été activés et la machine JO tourne à plein régime. Transports, sites sportifs, sécurité ou encore impact environnemental, les objectifs à atteindre sont extrêmement nombreux et certaines difficultés à contourner donnent littéralement le tournis ! Tour d'horizon des grands défis de ces Jeux Olympiques.

« On sera prêt ! », affirmait Amélie Oudéa-Castéra, au début du mois, au micro d'*Europe 1*. À un peu plus de 300 jours des JO, tous les regards se tournent vers la France, où certains chantiers toujours en cours, comme l'a reconnu la ministre des Sports, sont scrutés à la loupe, et où plusieurs épreuves tests ont été annulées en raison d'une Seine trop polluée.

Au-delà de ces difficultés, l'aspect sécuritaire est lui aussi au centre des préoccupations des organisateurs, des sportifs mais aussi du public. Car après les épisodes d'émeutes qui ont marqué les esprits cet été, ainsi que le fiasco du Stade de France l'an dernier, lors de la série d'incidents ayant émaillé la finale de ligue des champions (fiasco épinglé dans un rapport de l'Union des associations européennes de football), la France a une image à restaurer. Tous les yeux sont donc rivés en premier lieu sur la traditionnelle cérémonie d'ouverture prévue le 26 juillet 2024. Elle ne se déroulera pas dans un stade comme cela se fait habituellement, mais sur la Seine. Un pari osé : un



©aimdambanefee123RF

lieu hautement symbolique et ouvert, six kilomètres de quais à sécuriser et pas moins de 500 000 personnes attendues.

Autre point chaud : les sites olympiques. Du Parc des Princes au Château de Versailles en passant par Teahupo'o à Tahiti pour les épreuves de surf, au total, 36 sites sportifs devront être parfaitement maîtrisés en termes de flux et de sécurité, d'après les cartes recensant les différents sites de compétition sur [Paris2024.org](https://paris2024.org).

Le Gouvernement, la Ville de Paris et le CIO planchent sur tous ces aspects depuis des mois pour déployer un

dispositif d'exception et répondre au questionnement de la Cour des Comptes. Il y a quelques semaines, cette dernière a émis, dans son rapport publié le 20 juillet, de sérieux doutes quant à la capacité à gérer le recrutement nécessaire d'agents de sécurité.

Si en la matière, 45 000 agents des forces de l'ordre seront mobilisés pour l'évènement, soit 1/5 de l'effectif total en France, il manque encore des milliers de vigiles pour assurer quotidiennement la sécurité. Alors que des entreprises privées ont été sollicitées, la ministre des sports et des Jeux

La Cour des comptes pointe des incertitudes sur le coût des Jeux

La juridiction financière a remis cet été son rapport complémentaire relatif à l'organisation des Jeux. Elle admet être incapable d'affirmer si le budget prévu sera suffisant, notamment l'enveloppe consacrée aux aléas, ni quel sera l'impact final du coût des JO sur les finances publiques. Elle en profite également pour faire le point sur les chantiers en cours et s'inquiète de certains délais de livraison.

Voilà un document riche en enseignements. Le 20 juillet, la Cour des comptes a publié un second rapport relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cette étude vient actualiser celle remise en janvier 2023 qui n'avait pas pu, dans les temps, « *apprécier la soutenabilité* » du budget du comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques (COJOP), révisé et adopté le 12 décembre 2022.

Alors que la phase opérationnelle est actuellement en cours, la juridiction financière constate de prime abord que la phase de planification s'est « *relativement bien déroulée* » et se félicite qu'un certain nombre de recommandations, faites dans le cadre du rapport précédent, aient été mises en œuvre.

Elle note par ailleurs et surtout que le budget pluriannuel, révisé en équilibre et adopté à l'unanimité en décembre par le conseil d'administration du COJOP, a été augmenté pour atteindre 4 380 millions d'euros, soit une hausse d'environ 10 %. Cette enveloppe est 15 % plus élevée que le budget de candidature, apprend-on. Une hausse qui s'explique en partie par l'inflation, dont



l'impact avait été minimisé. Pour autant, les deux tiers de cette augmentation sont dus à « *une sous-estimation évidente du budget de candidature* », regrette la Cour.

Le budget prévisionnel équilibré a tout de même pu être maintenu après des mesures d'économies et d'optimisations à hauteur de 266 millions d'euros, notamment à l'aide d'une nouvelle contribution publique de 70 millions d'euros pour les besoins des Jeux paralympiques, d'un transfert de charges vers les pouvoirs publics de 40 millions d'euros, ou encore de l'augmentation des recettes commerciales prévisionnelles de 330 millions, qui englobent

les partenariats domestiques, la billetterie, les forfaits d'hospitalité (qui donnent accès à des espaces VIP et d'autres avantages) et les revenus du programme The Olympic Partner (TOP), un programme de parrainage mondial créé en 1985 et géré par le Comité international olympique (CIO) qui a pour but de générer des revenus diversifiés. Cette réduction est précisément documentée, mais la Cour des comptes attend que ces coupes soient réalisées.

En outre, face au maintien d'exigences élevées par le CIO, aux difficultés pour réduire le niveau de service et à « *l'impossibilité manifeste de remettre en question certaines des*

Être partenaire des JO, un enjeu financier mais pas que

À moins d'un an de la compétition mondiale, les ultimes partenaires financiers ont été minutieusement sélectionnés. Mais quels privilèges offre ce rôle ? Pour quel coût ?

Initialement, le budget prévu pour les Jeux Olympiques de 2024 était estimé à environ 6,8 milliards d'euros. Chiffre sans surprise revu à la hausse au fil du temps. À ce jour, la facture des JO s'élève ainsi à 8,7 milliards d'euros. Dans son rapport publié cet été, la Cour des comptes estime d'ailleurs que « *les deux tiers* » de l'augmentation du budget « *résultent d'une sous-estimation évidente du budget de candidature et d'une méconnaissance de la complexité du cahier des charges du Comité international olympique* ».

Début 2023, le président de la Cour des comptes Pierre Moscovici avait par ailleurs chiffré le coût des JO à 1,3 milliard d'euros pour l'État et 1,1 milliard d'euros pour les collectivités locales. Face au coût réel des Jeux Olympiques, les partenaires tiennent donc un rôle primordial dans le bouclage du budget total, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) ayant estimé à 1,24 milliard d'euros le portefeuille de sponsors nécessaire.

Plusieurs dizaines de partenaires et sponsors officiels afficheront leurs couleurs pendant ces JO, en contrepartie d'une implication financière et/ou d'une fourniture de biens et services. Un investissement considérable (parfois plus que considérable), mais dans quels buts exactement ?

En premier lieu, cela tombe sous



le sens, l'objectif est évidemment de bénéficier d'une visibilité sans précédent. Paris 2024 met évidemment en avant « *l'opportunité unique de s'associer au plus grand événement au monde : 4 milliards de téléspectateurs, 13 millions de spectateurs et 20 000 journalistes* ». « *Les droits accordés aux partenaires porteront sur l'usage sur le territoire français des marques Paris 2024, Equipe de France olympique et Equipe de France paralympique, ainsi que sur différents droits de marketing associés. Leur nature et leur ampleur résultent, au terme de la négociation, de l'apport des partenaires (...)* », précise-t-il néanmoins.

Dans un article publié en 2012, *Les Echos* voyaient là d'autres

intérêts pour les entreprises, et notamment « *améliorer leur image* » et, par extension, « *vendre plus* », même pour les marques mondialement implantées – qui ont parfois des choses à prouver auprès des consommateurs –, mais aussi pour « *motiver les salariés* ».

67 partenaires pour quatre catégories

Avec l'officialisation de Vinci mi-septembre, Paris 2024 dénombre aujourd'hui 67 partenaires classés en quatre catégories.

Le premier niveau de partenariat est constitué par les « *supporteurs officiels* », lesquels représentent la moitié des sponsors de l'événement et sont amenés à

À la cour d'appel de Versailles, les effectifs de magistrats ne sont « pas à la hauteur » en vue des JO

Lors de la rentrée de la juridiction yvelinoise début septembre, le procureur général Marc Cimamonti a pointé que des postes ne sont toujours pas pourvus alors que l'échéance des Jeux approche.

C'est en présence du directeur des services judiciaires et du ministre de la Justice que la cour d'appel de Versailles, dernièrement « très concernée par les violences urbaines », a procédé à son audience solennelle de rentrée, début septembre, au lendemain de la présentation détaillée à Colmar du plan de recrutement de personnels de justice. Le Premier président Jean-François Beynel l'a d'ailleurs souligné, ce plan « donne à [l']institution, par son ampleur et son caractère inédit, les moyens qui doivent lui permettre de sortir de la crise et de répondre aux attentes [des] concitoyens ».

Des moyens qui s'appuient sur le projet de loi de programmation sur la justice, lequel doit aboutir en octobre prochain et prévoit, d'ici 2027, de porter le montant du budget du ministère de la justice à 11 milliards d'euros, et de recruter, au sein des juridictions, 1 500 magistrats, 1 800 greffiers, et plus de 1 000 assistants. Pour sa part, la cour d'appel de Versailles devrait se voir affecter à elle seule un total de 71 magistrats, 127 greffiers et 72 attachés de justice. « Au-delà, en prévoyant une profonde réorganisation des structures de gestion et d'administration de notre institution



et des juridictions (...) et en rénovant les modalités de recrutements des magistrats et de l'élection au conseil supérieur de la magistrature, ce plan donne les outils à la hauteur des ambitions formées par les États généraux de la Justice » s'est par ailleurs réjoui le Premier président, qui a néanmoins évoqué un « vaste chantier ».

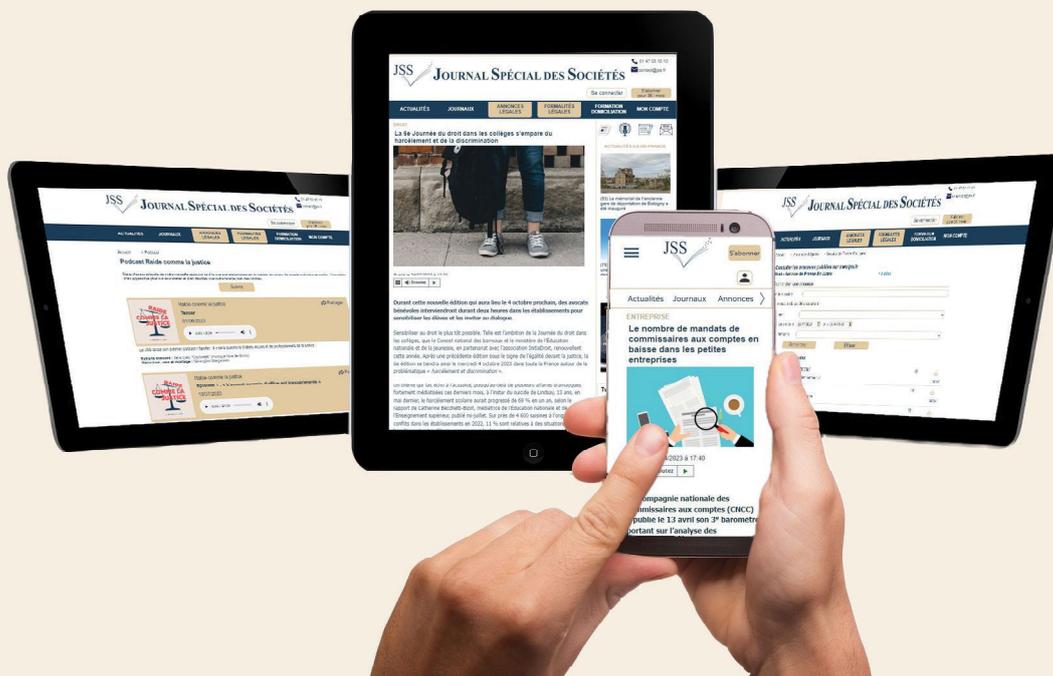
Des renforts « importants » mais « insuffisants »

Pour l'heure et alors qu'une quarantaine de magistrats récemment nommés ont été installés lors de cette audience (12 magistrats du siège,

5 magistrats du parquet général et 25 magistrats placés dont 9 au parquet général), le procureur général Marc Cimamonti a indiqué avoir été « entendu » par la direction des services judiciaires pour maintenir le niveau des effectifs du parquet général de Versailles « en nombre – soit à 20 (19 en localisation et un surnombre) – et en qualité ». « Une nécessité » qui, aux dires du procureur, se justifie notamment « pour faire face tout spécialement à l'audiencement des cours d'assises et des cours criminelles » dont la « dégradation constante [doit être stoppée] », a-t-il estimé, après avoir prévenu

ABONNEZ-VOUS
à notre formule 100% numérique,
pour seulement
36€/an

- ✓ UN ACCÈS PREMIUM À LA TOTALITÉ DES ARTICLES EN LIGNE
- ✓ UNE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE AVEC LE CONDENSÉ DE L'ACTUALITÉ PARUE SUR WWW.JSS.FR
- ✓ DES NUMÉROS THÉMATIQUES EN COLLABORATION AVEC DES PROFESSIONNELS



JE M'ABONNE
À LA FORMULE DIGITALE
1 AN D'ABONNEMENT AU JSS POUR **36€ TTC**

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

RENSEIGNEMENTS :

NOM ET PRÉNOM : _____ M. MME MAÎTRE

SOCIÉTÉ _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

E-MAIL : _____ TÉL. : _____

JE RÈGLE PAR :
 Chèque bancaire ou postal à l'ordre du SPPS
 Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

N° ABONNÉ : _____

Date et signature : _____